



PISCINE DE L'ÉCOLE DES PUPILLES DE L'AIR COMMUNE DE MONTBONNOT SAINT MARTIN

La piscine de l'Ecole des Pupilles de l'Air est mise à disposition de la commune à certains horaires. Elle se compose de **deux bassins couverts** : un de 25m et un bassin d'initiation pour les enfants. L'entrée à la piscine est située **chemin de la Laurelle**, portail gris, en face du parking et des jeux.

Horaires d'ouverture au public

La piscine fonctionne toute l'année, à l'exception des fermetures techniques : une pendant les vacances de Noël et l'autre fin juin 2018.

Pendant l'année :

Lundi : de 12h00 à 13h30,
Mardi, jeudi et vendredi : de 12h00 à 13h30 puis de 18h00 à 20h15,
Mercredi : de 8h00 à 13h30 et de 18h00 à 20h15,
Samedi : de 10h00 à 13h00 et de 14h30 à 18h00,
Dimanche : de 9h00 à 13h00.

Pendant les vacances scolaires :

Tous les jours, du lundi au dimanche, de 10h00 à 13h00 puis de 14h30 à 18h00.

La piscine est **fermée les jours fériés, le dimanche et lundi de Pâques, le dimanche et lundi de la Pentecôte.**

30 minutes avant la fermeture, l'accès à la piscine n'est plus admis !

La sortie des bassins s'effectue 15 minutes avant l'heure de fermeture de la piscine !

Informations sur les tarifs : (les cartes n'ont pas de date de fin de validité à l'exception de l'abonnement annuel)

Extérieurs à la commune	Plein tarif	Ticket à l'unité	5,00 €
		Carte 10 entrées	44,00 €
		Carte 20 entrées	85,00 €
	Tarif réduit + Salariés des entreprises implantées sur Montbonnot	Ticket à l'unité	4,00 €
		Carte 10 entrées	36,00 €
		Carte 20 entrées	68,00 €
Habitants de Montbonnot <i>Pensez à votre justificatif de domicile !</i>	Plein tarif	Ticket à l'unité	2,00 €
		Carte 10 entrées	18,00 €
		Carte 20 entrées	30,00 €
	Tarif réduit	Ticket à l'unité	1,50 €
		Carte 10 entrées	14,00 €
		Carte 20 entrées	23,00 €
Abonnement annuel*	Tarif unique		320,00 €

* : abonnement nominatif (produire une photo d'identité) et valable 1 an à compter de la date d'achat.

Les **tarifs réduits** sont accordés, sur **présentation d'un justificatif**, aux mineurs, étudiants, chômeurs, bénéficiaires du RSA, personnes handicapées, personnes de plus de 65 ans, familles nombreuses.

Le tarif "**salarié des entreprises de Montbonnot**" est accordé sur présentation d'une **attestation de l'employeur**. Les Comités d'Entreprise implantés sur la commune peuvent bénéficier des cartes "salariés".

La **gratuité** est accordée aux enfants de moins de 3 ans et aux personnes titulaires du diplôme de MNS ou de BEESAN, sur présentation d'un justificatif.

Se munir d'un justificatif pour bénéficier de ces réductions !

Modalités pratiques d'accès

Bonnet et maillot de bain obligatoires (shorts de bain interdits);

Pensez à prévoir 1 € ou un jeton pour les casiers !

Les paiements par carte bancaire sont désormais acceptés. Paiement également en espèces ou par chèque à l'ordre du Trésor Public.